

République Française

/ Délibération n° 2024/23

CULTURE. Convention d'objectifs 2024-2026 entre l'association Opéra de Lyon et la Ville de Vénissieux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 23

CULTURE. Convention d'objectifs 2024-2026 entre l'association Opéra de Lyon et la Ville de Vénissieux.

Direction des Affaires Culturelles

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2005, l'Opéra de Lyon et la Ville de Vénissieux ont développé plusieurs partenariats qui ont permis au fil des années de tisser des liens avec les acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux et culturels du territoire vénissien. Chaque année, ces partenariats permettent d'ouvrir l'Opéra au plus grand nombre par le biais de projets de sensibilisation, d'éducation artistique et culturelle et de projets participatifs.

Dans le cadre de trois conventions (2009-2011 puis 2012-2014 puis 2016-2018), des plans d'action annuels ont été mis en œuvre par l'Opéra de Lyon et la Ville de Vénissieux incluant notamment les services culturels, éducatifs, jeunesse.

La convention ci-jointe a pour objet de préciser les objectifs partagés entre la Ville de Vénissieux et l'Opéra. Elle est le fruit d'une volonté commune de renouveler et d'articuler encore davantage ces échanges et collaborations. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2026 ; ce qui couvre les saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

Il s'agit donc de consolider le partenariat entre les deux parties afin :

- que ce partenariat favorise un accès à l'offre culturelle de l'Opéra de Lyon pour les habitants de Vénissieux ;
- qu'il permette de développer sur le territoire de la Commune des actions d'éducation artistique et culturelle en résonance avec la programmation de l'Opéra de Lyon ;
- de concevoir des formats de nature à impliquer les habitants.

Les objectifs et actions définis ont ainsi vocation à s'inscrire en accord avec les grands objectifs de la politique culturelle municipale, du contrat de ville pour les territoires en politique de la ville, et du projet éducatif de territoire (PEDT), afin de concourir à la cohérence des actions éducatives du territoire et à la complémentarité des acteurs.

Il est ainsi proposé de poursuivre le soutien de la Ville de Vénissieux par une convention d'objectifs pluriannuelle sur la période 2024-2026 avec l'Opéra de Lyon. Le Conseil municipal du 5 février 2024 a voté une subvention de 4 000 € pour ce partenariat au titre de l'année 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le projet de convention,

Considérant le déploiement de la politique culturelle sur le territoire,

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs pluriannuelle entre l'Opéra de Lyon et la Ville de Vénissieux et les éventuels avenants et documents nécessaires à son exécution.

- Dire qu'au titre de l'année 2024 la dépense de fonctionnement résultant de la présente délibération est imputée sur les crédits inscrits au budget principal, compte 65748 ; subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé et que les crédits nécessaires seront votés les années considérées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint